

Compte rendu de la réunion de conseil municipal du 25 avril 2014

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Gallet, Lenglet, Lefort, Berre, Bruxelles, Delplanque Fleury, Letemple, Pagnon, Pastor et Verheyde

1 Vote du Budget de 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Charges à caractère général	113 183,00 €
Charges de personnel	102 700,00 €
Atténuation de charges	10 151,00 €
Autres charges de gestion courante	54 450,00 €
Charges financières (intérêts des emprunts)	0,00 €
Charges exceptionnelles	1 000,00 €
Dépenses imprévues	0,00 €
Dotations aux amortissements	1 329,00 €
Virement à la section d'investissement	127 098,00 €
TOTAL DES DEPENSES	409 911,00 €

RECETTES

Atténuation de charges	15 000,00 €
Impôts et taxes	93 452,00 €
Dotations de l'Etat	62 691,00 €
Autres produits de gestion	6 700,00 €
Produits financiers	0,00 €
Produits exceptionnels	20,00 €
Produits des services	30 505,00 €
TOTAL DES RECETTES	208 368,00 €
Excédent reporté	201 543,00 €
TOTAL DES RECETTES	409 911,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Cautions	500,00 €
Terrains nus	11 718,00 €
Plantations d'arbres	6 235,00 €
Achat d'une cuve	1 000,00 €
Rambarde de sécurité à la mairie	10 000,00 €
Travaux d'assainissement / bat.publics	15 000,00 €
Travaux de bâtiments	260 000,00 €
Eclairage public et radar	20 788,00 €
Panneaux signalétiques	1 600,00 €
Ecole	1 500,00 €
Restes à réaliser de 2013	3 833,00 €
Déficit d'investissement reporté	53 391,00 €
TOTAL DES DEPENSES	385 565,00 €

RECETTES

Cautions	500,00 €
Subventions du dépt	1 514,00 €
Emprunt	190 000,00 €
FCTVA	7 400,00 €
Taxe locale d'équipement	500,00 €
Affectation du résultat	57 224,00 €
Amortissement	1 329,00 €
Virement de la section de FCT	127 098,00 €
TOTAL DES RECETTES	385 565,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le budget de 2014, de le voter en équilibre recettes et dépenses en fonctionnement et en investissement, et de le voter au chapitre.

Le budget est voté depuis 2003 sans augmentation des taux d'imposition qui sont :

Taxe d'habitation : 10.35 % - Taxe sur le foncier bâti : 19.26 % - Taxe sur le foncier non bâti : 35.71 %

Compte tenu du montant important des travaux de mise en sécurité, de restauration de l'église et des honoraires de maîtrise d'œuvre et de coordonnateur (rappel: 258 026.54 € HT); Mme Le Maire propose de contracter un emprunt et rappelle que la commune n'a aucun emprunt en cours; le dernier a été soldé en 2009. Après exposé; le Conseil Municipal donne son accord, vote pour un montant d'emprunt de 190 000 € et autorise Madame Le Maire à contacter différents établissements bancaires.

2- Questions et délibérations diverses : Afin de faire le point avec la nouvelle municipalité; Les Présidents des clubs de tennis seront invités par Madame Le Maire.

Les contrats d'engagement pour réservation de bois seront revus et notamment le volet dommages et sécurité.

Les questions étant épuisées, la séance est levée

Le Maire, Madame Bernadette GALLET

